

Relais Petite Enfance De LARIVIERE

✉ 8 rue du Margabrant
90150 Larivière

☎ 03 84 56 50 24

📧 relais.sit@famillesrurales.org

Les permanences du Relais

Le Mardi et Jeudi

9H30- 11H30

Par téléphone et par mail

Le vendredi

9H30- 11H30

Par mail

Les animations

Mardi + Mercredi + Vendredi

De 9h30 à 11h 30

Journal du Relais Petite Enfance de Larivière



L'éveil musical fait intervenir différents sens : la vue, l'ouïe, le toucher et permet de développer notre sensorialité innée.
Nous baignons dans un univers sonore tout au long de notre vie, bien même avant notre naissance.
Il est donc important de baigner et développer une certaine sensibilité à cet univers grâce à la pratique de l'éveil musical.

L'éveil musical précoce une activité très riche pour le développement du tout-petit !

De nombreuses études montrent un lien entre la musique, le développement et l'amélioration de certaines acquisitions, comme la mémoire, l'attention, l'écoute, ...

La musique génère aussi certaines vibrations utiles et nécessaires à notre bien être et notre équilibre.

En stimulant ses sens et son corps, nous permettons à l'enfant de prendre conscience de sa personne, de ses mouvements, de sa perception, de ses ressentis et contribuons à son développement.

Par la production d'endorphine et de dopamine, la musique stimule le mieux-être de l'enfant !

La musique permet, non seulement, d'aller vers les autres tel un formidable outil de socialisation, mais aussi de se sentir valorisé, de se faire confiance et par là même, de faire confiance aux autres !

VOICI LE PROJET DU RELAIS POUR L'ANNEE A VENIR



A vos agendas...

Les animations du relais

Les animations sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 11h30.

Les animations seront proposées selon le temps, les âges des enfants, leurs besoins, leurs envies et les inscriptions.

Voici ce qui peut être proposé :

- Transvasements divers
- Jeux avec les cartons
- Construction
- Bricolage
- Temps d'histoires et de comptines
- Jeux d'eau
- Plantations
- Jeux de sable
- Jeux extérieurs
- Manipulations et motricité fine
- Jeux libres et découvertes

Septembre

Mardi 13, Mercredi 14 , Vendredi 16

Mercredi 21 , Mardi 27 , Mercredi 28 ,

Atelier détente sonore : le Mardi 20 et le Vendredi 30

—> Inscription Obligatoire par mail auprès du Relais

relais.sit@famillesrurales.org

Octobre

Mardi 4, Vendredi 7 ,

Mardi 11 , Mercredi 12 , Vendredi 14 ,

Mardi 18 , Vendredi 21 ,

Mardi 25 , Mercredi 26

Atelier détente sonore : le mercredi 05 et le vendredi 19

—> Inscription Obligatoire par mail auprès du Relais

relais.sit@famillesrurales.org

Animation
Bessoncourt le
vendredi 23/09 et le
28/10

Septembre c'est la rentrée ...

Reprise des animations le mardi 13

Septembre au RPE !

Reprise des permanences
le mardi 6
septembre !

Eveil musical et sonore avec Baptiste
praticien du son et musicothérapeute

« SOIREE DETENTE SPECIAL PARENT »

De 19H à 20H

Le Mardi 06/09

Le Mardi 04/10

« ATELIERS PARENTS ET ENFANTS »

Détente sonore

Samedi 08/10 de 9h30 à 11h30

Grâce à ces ateliers, les jeunes enfants auront la chance de :

- Découvrir et stimuler tous leurs sens par le biais du son et des instruments,
- Appréhender différents sons et ambiances musicales au travers d'une diversité de contextes,
- S'ouvrir sur le monde grâce aux chants et à la musique,
- Se détendre grâce à l'utilisation de techniques de relaxation sonore et vocales dont les adultes pourront profiter !

Durant ce temps, la priorité au rythme est laissée pour permettre à l'enfant de le vivre et de ressentir les vibrations, tel « un massage sonore ».

Accueilli dans l'émotion du jour, la dimension « du plaisir éprouvé par l'enfant » à communiquer par le son est prise en compte tout en associant dans sa pratique les émotions positives.

L'enfant en tant qu'être à part entière percevra le monde qui l'entoure par une stimulation multisensorielle, en laissant une très large place aux instruments à percussions.

Par le biais de la musique, l'intervenant essaie d'impliquer l'ensemble du corps lui permettant d'intégrer toutes ses sensations.

L'apaisement de l'enfant et des adultes qui l'entourent est intégré en début et fin de séance afin d'apporter un mieux-être.

Les missions des Relais Petite Enfance

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce le rôle des RAM qui deviennent les « Relais petite enfance (RPE), services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ». Leurs missions, en particulier en direction des professionnels, sont enrichies et précisées par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021.

Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant.

« Art. D. 214-9. du CASF -Les missions des relais petite enfance prévus à l'article L. 214-2-1 sont les suivantes :

1° Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles dans les conditions prévues à l'article L. 214-6 ;

2° Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, **un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles** ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale mentionnée à l'article L. 214-1-1, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;

3° Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile prévues au chapitre II du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du code de la santé publique ;

4° Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir en application des articles L. 421-3 et L. 421-4 ;

5° Informer les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant définis à l'article L. 214-1, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par le comité départemental des services aux familles visé à l'article L. 214-5.



« Le présent référentiel national décrit les exigences de la branche Famille pour le versement de la prestation de service et encadre les missions des RPE autour de leurs deux principaux publics :

- accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel ;
- accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

Comme prévu à l'article L. 214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), les RPE peuvent étendre leurs activités aux professionnels de la garde d'enfants à domicile. » Ce référentiel impose au RPE des missions supplémentaires à celles définies par le décret ci-dessus, comme par exemple : « accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur ».

Zoom sur une la mission « Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur »

Il accompagne notamment les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur en tenant compte d'un strict principe de neutralité entre les parties au contrat de travail*.

Le rôle de particulier employeur impose de disposer d'un grand nombre d'informations qui peut constituer un frein à l'embauche d'une assistante maternelle. Dans ce cadre, le relais petite enfance accompagne les parents-employeurs et futurs parents employeurs à l'appropriation de ce rôle.

Le **premier niveau** d'information juridique doit se limiter à ce que l'animateur du relais a la capacité de transmettre sans se mettre en difficulté. Pour toute information ou réponse demandant une expertise supplémentaire, notamment sur des questions liées au droit au travail ou au droit conventionnel, pour lesquelles l'animateur n'est pas qualifié, il convient d'orienter les familles vers des instances ou organismes spécialisés (exemples : Dreets, Pajemploi, fepem...)**

*Référentiel national des Relais Petite Enfance

** Foire aux questions de ce même référentiel

La charte nationale d'accueil du jeune enfant

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Zone de couverture du Relais Petite Enfance de Larivière :

Angeot, Bessoncourt, Bethonvillier, Fontaine, Frais, Lagrange, Larivière, Vauthiermont

Page Facebook : <https://www.facebook.com/relaislariviere/>